

AVIS

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYE COORDINATEUR DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL (ECHELLE A1) CONTRACTUEL APE (M/F) A MI-TEMPS ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT.

Le Collège communal de la Ville de NEUFCHATEAU procédera prochainement à l'engagement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'un coordinateur du développement touristique local (échelle A1) contractuel APE à mi-temps (m/f) à durée indéterminée pour l'Office du Tourisme.

PROFIL DE FONCTION

Missions principales

Le coordinateur du développement touristique local est notamment chargé de l'accueil et de la réalisation de la promotion touristique de Neufchâteau.

Compétences principales

Savoirs-être :

- faire preuve d'un goût pour la communication en général et le tourisme en particulier
- posséder des connaissances minimales sur le territoire communal
- capacité personnelle de rigueur, méthode de travail, organisation
- faire preuve d'efficacité et d'initiative
- faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité
- capacité à travailler en équipe
- capacité d'adaptation à une grande variété de situations ou d'interlocuteurs et s'assurer de la bonne compréhension de leur demande

Savoirs-faire :

- posséder de bonnes connaissances en informatique et marquer un intérêt pour l'utilisation des nouvelles technologies en matière de promotion touristique
- posséder de réelles capacités d'écriture pour une promotion multimédia
- créer des produits touristiques, recherche d'informations et rédaction de texte pour supports multimédia
- capacité de gestion administrative rigoureuse en appliquant la réglementation et les procédures en vigueur dans l'administration
- capacité à respecter les objectifs et les échéances fixés
- capacité à s'exprimer avec clarté et efficacité
- maîtrise de la langue française et orthographe impeccable, connaissance active du néerlandais et de l'anglais

Conditions générales et particulières d'admission.

- être belge ou être ressortissant ou non d'un pays de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins ;

- être porteur du diplôme de l'enseignement supérieur de type long (licence, master ou équivalent) en Information et communication (Information et communication, communication multilingue) ou en Sciences et Gestion du Tourisme ou en langues et littératures modernes orientation germaniques.

Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.

- satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins) ;
- réussir un examen de recrutement ;
- être obligatoirement en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'entrée en service ;
- satisfaire à une évaluation de santé préalable dans le mois de la date d'entrée en service (condition résolutoire).

La possession d'une expérience en promotion et communication dans le secteur touristique (sens de la valorisation des attraits locaux, employé office du Tourisme, Maison du Tourisme,...) constitue un atout certain.

Emploi.

Emploi à mi-temps 19h/semaine.

Taux barémique de départ (taux annuel brut indexé avril 2018 à mi-temps) :

- échelle A1 : Min. 18252,31 € - Max. 28353,38 €

Examens.

Le programme des épreuves de l'examen ainsi que les règles de cotation sont fixés comme suit:

- 1) une épreuve écrite générale s'attachant à vérifier la capacité linguistique du candidat en anglais et en néerlandais.
- 2) une épreuve écrite spécifique consistant en la vérification des aptitudes professionnelles : connaissances de base en droit administratif (notamment Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation), connaissances sur la vie communale et les aspects touristiques de Neufchâteau, méthode de travail, organisation, respect des règles et connaissances en informatique (word + excel + outlook + powerpoint).
- 3) une épreuve orale générale permettant d'évaluer les connaissances pratiques du (de la) candidat(e) en comparaison avec les exigences de la fonction et de vérifier la motivation du (de la) candidat(e).

Chaque épreuve est éliminatoire.

Les conditions de réussite sont établies comme suit :

- avoir obtenu 50% sur la partie écrite générale
- avoir obtenu 50% sur la partie écrite spécifique
- avoir obtenu 50% sur la partie orale générale
- avoir obtenu 60% sur l'ensemble des trois parties.

DATES D'EXAMENS

- 1) épreuve écrite générale en langues : le 22/05/2018 à 18h00
- 2) épreuve écrite spécifique : le 28/05/2018 à 18h00
- 3) épreuve orale générale : le 02/06/2018 à partir de 9h00

Candidatures.

La lettre de motivation, **COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE**, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae
- le cas échéant, copie du permis de travail
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité modèle 1 (datant de moins de trois mois)
- copie du diplôme requis

sera adressée **UNIQUEMENT** par lettre recommandée ou par remise en mains propres contre accusé de réception et devra parvenir pour le **VENDREDI 27 AVRIL 2018** avant onze heures au plus tard au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand-Place,1, 6840 NEUFCHATEAU. Une copie de l'acte de naissance et un passeport APE sera(ont) sollicité(s) auprès du candidat retenu.

Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogable d'un an par décision motivée du conseil communal.

Neufchâteau, le 09/04/2018.

Le Directeur général,

(sé)J-Y. DUTHOIT

Le Bourgmestre,
Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué (art.L1132-4 CDLD)
(sé)C. GRANDJEAN